



Conseil économique et social

Distr. : Générale
28 février 2012

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de l'environnement et du développement

Deuxième session
Bangkok, 22-24 février 2012

Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa deuxième session

Table des matières

	Page
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention ...	2
II. Compte rendu des travaux	5
A. Résultats de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20)	5
B. Présentation des résultats du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation	7
C. Tendances et progrès en matière d'environnement et de développement....	8
D. Planification et suivi des programmes	16
E. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre la Commission à sa soixante-huitième session.....	17
F. Questions diverses	18
G. Adoption du rapport.....	18
III. Organisation.....	18
A. Ouverture, durée et organisation de la session.....	18
B. Participation	18
C. Élection du bureau	19
D. Ordre du jour.....	19
E. Manifestation parallèle.....	20
Annexe Liste des documents.....	21

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité recommande que la Commission fasse sien le Document final de Séoul, adopté lors de la Réunion régionale Asie-Pacifique préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le 20 octobre 2011, et le reconnaisse comme contribution commune de la région de l'Asie et du Pacifique à cette conférence (Conférence Rio+20).

Document final de Séoul

1. Les participants à la Réunion régionale Asie-Pacifique préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable se sont réunis à Séoul (République de Corée) les 19 et 20 octobre 2011.

2. Conscients que la région de l'Asie et du Pacifique est l'un des groupements régionaux les plus divers, qui se caractérise par des taux élevés de croissance économique tout en abritant le plus grand nombre de pauvres au monde,

3. Conscients en outre que toute une série d'États de la région, dont notamment, mais pas seulement, les petits États insulaires en développement, les pays de haute montagne et les pays sans littoral, continuent de souffrir de nombreuses vulnérabilités spéciales et particulières,

4. Réaffirmant les principes contenus dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (Action 21) ainsi que les instruments adoptés ultérieurement au titre de la mise en œuvre d'Action 21, en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg,

5. Réaffirmant également que le principal objectif de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) est d'obtenir un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes existant encore dans la mise en œuvre des textes issus des grands sommets sur le développement durable, et de s'attaquer aux défis nouveaux et émergents,

6. Les participants estiment que le document final de la Conférence Rio+20 devrait être fondé sur les Principes de Rio, notamment le principe des responsabilités communes mais différenciées, être orienté vers l'action, tourné vers l'avenir, consensuel et inclusif, et encourager les partenariats mondiaux pour le développement durable.

7. Les participants conviennent qu'une économie verte doit être considérée à la lumière des objectifs primordiaux que sont le développement durable et l'élimination de la pauvreté. La stratégie de l'économie verte devrait respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées, en particulier, compte tenu des Principes de Rio. À cet égard,

Elle devrait:

- Promouvoir une croissance économique durable en vue de l'élimination de la pauvreté
- Être un moyen de réaliser et promouvoir le développement durable
- Faciliter l'ouverture de débouchés commerciaux pour tous les pays, en particulier les pays en développement
- Intégrer les trois piliers du développement durable de façon globale, coordonnée, synergique et équilibrée
- Ménager un espace et une souplesse politiques suffisants pour permettre aux gouvernements de poursuivre des stratégies de développement durable, correspondant à la situation du pays concerné et à son stade de développement
- Promouvoir l'inclusion des couches vulnérables de la société, des femmes et des jeunes
- Assurer la participation de toutes les parties prenantes
- Faciliter l'innovation et le transfert technologiques et promouvoir l'accès aux technologies vertes à des coûts abordables
- Relever les défis posés par l'économie verte dans les petits États insulaires en développement en particulier, ainsi que les pays de haute montagne et les pays sans littoral
- Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles
- Ne pas être utilisée comme prétexte à un protectionnisme vert.

8. Il est nécessaire de réformer et d'améliorer le cadre institutionnel pour un développement durable. Les réformes devraient:

- Renforcer la cohérence et la coordination
- Améliorer à tous les niveaux l'effort de mise en œuvre
- Renforcer la gouvernance concernant les trois piliers
- Promouvoir l'esprit de multilatéralisme
- Améliorer l'équilibre et l'intégration entre les trois piliers
- Promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles à tous les niveaux
- Viser à accroître le rôle des Nations Unies à tous les niveaux, y compris aux niveaux sous-régional et régional.

9. Les participants ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République de Corée, à la CESAP, au PNUE et à la BASD pour la qualité de l'organisation et la chaleureuse hospitalité qui leur avait été réservée.

2. Concernant le développement durable et l'élimination de la pauvreté, le Comité estime qu'il faut que les partenaires de développement, en particulier les pays développés, appuient les efforts entrepris par les pays en développement et les pays les moins avancés pour passer à une économie verte, au moyen notamment de ressources financières nouvelles, accrues, suffisantes et prévisibles, de l'aide publique au développement, du renforcement des capacités, du développement et du transfert de technologie, et par l'apport d'un appui financier pour les investissements en faveur de l'économie verte, y compris à travers des fonds d'affectation spéciale et autres formes de soutien. Le Comité reconnaît qu'il n'y a pas d'approche identique pour tous; chaque pays a le droit souverain de choisir son propre mode de développement.

3. Toujours conscient du rôle de la CESAP dans la promotion du développement durable, le Comité recommande que la coopération régionale et sous-régionale se poursuive et se renforce, y compris à travers la mise en place de réseaux et de plateformes de connaissances pour le partage des idées, des pratiques optimales et des politiques visant le développement durable.

4. Le Comité prend acte du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte¹ et de l'Initiative d'Astana pour une passerelle verte² ainsi que des projets mis en œuvre dans ces différents cadres par les États membres.

5. Le Comité recommande de renforcer la coopération internationale et régionale afin de s'attaquer aux obstacles existants et de bénéficier des possibilités offertes par le développement, la diffusion et le transfert de technologies propres et à faible émission de carbone.

6. Le Comité recommande de renforcer la coopération régionale concernant les questions de développement, en tenant compte des différences nationales et des besoins des pays de la région, et recommande également que la CESAP poursuive son action en matière d'analyse des processus d'urbanisation, de renforcement des capacités, dans l'intérêt notamment des organismes urbains locaux, de la planification, de mécanismes de financement novateurs, de partenariats public-privé et de la fourniture de données, et qu'elle facilite le partage des pratiques optimales et des enseignements en matière de développement urbain.

7. Le Comité prend note des résultats du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, tenu à Bangkok du 20 au 25 juin 2011.³

8. Le Comité recommande que la Commission accepte l'offre de la Fédération de Russie d'accueillir à Vladivostok, en 2013, le Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel et incite les États membres à participer activement aux préparatifs du Forum et au Forum lui-même.

¹ CESAP – cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005) (ST/ESCAP/2379) (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.05.II.F.31), annexe III.

² Voir E/ESCAP/67/8, chap. I, sect. C.

³ Voir E/ESCAP/CED(2)/2.

Le Comité invite les États membres à collaborer étroitement avec le secrétariat pour déterminer les priorités à examiner par le Forum, telles que l'accès à des services énergétiques modernes, l'efficacité énergétique, les ressources énergétiques nouvelles et renouvelables, la coopération et le commerce en matière d'énergie, ainsi que la connectivité régionale et sous-régionale dans ce secteur.

9. Le Comité recommande que le secrétariat aide les pays membres, aux niveaux régional et sous-régional, à partager leur expérience, leurs pratiques optimales et les technologies en matière de gestion des ressources en eau. La gestion intégrée des ressources en eau demeure une possibilité pour ce qui est de trouver un équilibre entre les besoins en eau des secteurs économique, social et environnemental.

II Compte rendu des travaux

A. Résultats de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20)

10. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Résultat de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable » (Conférence Rio+20) (E/ESCAP/CED(2)/1 et Corr.1).

11. Le secrétariat et le représentant de la République de Corée ont présenté respectivement les grandes lignes de ce document et les résultats de la Réunion régionale préparatoire.

12. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au nom de leur délégation: Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Mongolie, Pakistan et Thaïlande.

13. Le Comité a noté avec satisfaction les mesures prises par le secrétariat pour organiser la Réunion préparatoire régionale à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'était tenue à Séoul les 19 et 20 octobre 2011), et a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République de Corée pour son hospitalité et son appui généreux. Il a noté également avec satisfaction que le secrétariat travaillait en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque asiatique de développement (BAsD) et d'autres partenaires régionaux.

14. Le Comité a souligné l'importance du document final de Séoul qui avait été élaboré, négocié et adopté par consensus au cours de la Réunion préparatoire régionale. Se fondant sur ce document⁴, le Comité a estimé que l'approche de l'économie verte : a) constituait un moyen de réaliser et de promouvoir le développement durable; b) devait être envisagée dans le contexte des objectifs primordiaux que constituaient le développement durable et l'élimination de la pauvreté; c) devait tenir compte en particulier du principe des responsabilités communes mais différenciées; d) devait promouvoir la croissance économique pour l'élimination de la pauvreté ; et e) ne devait pas être utilisée comme barrière commerciale ou forme de protectionnisme vert, ce qui constituerait un obstacle au développement.

⁴ Voir chap. I.

15. Le Comité a noté que de nombreux pays de la région avaient pris diverses mesures pour se préparer à la Conférence Rio+20; ils avaient notamment constitué des groupes de travail, organisé des réunions préparatoires régionales et mondiales, élaboré des stratégies et études nationales et apporté des contributions et observations pour le « projet zéro » d'un document final de Rio+20.

16. Le Comité a reconnu notamment la nécessité de renforcer l'intégration et l'équilibre entre les trois piliers du développement durable et a estimé que les réformes du cadre institutionnel pour le développement durable devraient avoir pour objet de combler les lacunes et de renforcer la gouvernance dans chacun de ces trois domaines.

17. Le Comité a recommandé que le document émanant de Rio+20 soit orienté vers l'action, tourné vers l'avenir, consensuel, équilibré et inclusif, qu'il encourage les partenariats mondiaux pour le développement durable, réaffirme les principes de solidarité et d'équité et prévoient un appui pour réduire la vulnérabilité des pays en développement aux crises financière, énergétique et climatique.

18. Dans ce contexte, le Comité a reconnu qu'il était nécessaire que les pays avancés apportent des moyens d'action, notamment des technologies, en particulier des technologies écologiques, et un financement prévisible, et participent à des activités de partage des connaissances et de renforcement des capacités.

19. La délégation thaïlandaise a souligné que les délibérations concernant le cadre institutionnel sur le développement durable en prévision de Rio+20 devaient mettre l'accent sur le rôle unique et important des commissions régionales en tant qu'instances régionales de dialogue et de décision; pour sa part, la délégation de la Fédération de Russie a souligné l'importance des efforts concertés de toutes les commissions régionales au cours du processus préparatoire. On a souligné également que le secrétariat avait un rôle unique à jouer en promouvant le dialogue politique régional. Certaines délégations ont demandé au secrétariat de les aider à élaborer et à évaluer des politiques permettant d'avancer sur la voie du développement durable.

20. La délégation thaïlandaise a invité le secrétariat à travailler en étroite coopération avec d'autres organisations compétentes, notamment le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la BASD, pour identifier les écarts de développement et les principaux obstacles à la réalisation d'un développement durable dans la région, et d'aider les pays à faire face aux difficultés persistantes en créant des instances de coopération technique.

21. Une délégation a proposé que le secrétariat continue de fournir un appui aux pays de la région: a) en établissant des plateformes régionales et sous-régionales au service de la coopération technologique, du développement des capacités et du partage du savoir dans les domaines de la consommation et de la production durables, de l'agriculture durable, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de la planification durable des villes et des transports, du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets dangereux à l'échelon des collectivités; et b) en créant de nouveaux partenariats et en renforçant ceux qui existent aux niveaux régional et sous-régional en matière de recherche et

développement et de coopération technique, ainsi que des réseaux de données dans les domaines de la gestion des catastrophes naturelles, la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation aux changements climatiques.

B. Présentation des résultats du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation

22. Le Comité était saisi du document intitulé «Résultats du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation» (E/ESCAP/CED(2)/2 et Corr.1).

23. Les représentants de la Fédération de Russie et de la Thaïlande ont fait des déclarations au nom de leur délégation.

24. La délégation russe a demandé que le secrétariat indique les incidences possibles des recommandations du Forum sur le budget ordinaire de la Commission. Elle a souligné la nécessité d'une étroite coordination avec les bureaux régionaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) afin d'éviter tout chevauchement d'activités sur les problèmes de l'urbanisation; à ce propos, elle s'est vivement félicitée des mesures prises par la CESAP pour établir le premier rapport sur l'état des villes asiatiques (*State of Asian Cities*) en concertation avec ONU-Habitat, le PNUE et la section Asie-Pacifique de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis.

25. La délégation russe préconisait également le renforcement de la coopération régionale sur les problèmes de développement urbain durable, compte tenu des spécificités nationales et des besoins des pays de la région. Dans ce contexte, elle estimait qu'il était important que la CESAP poursuive son analyse des processus d'urbanisation et des tendances régionales et continue à communiquer des données sur le développement urbain.

26. La délégation thaïlandaise a présenté au Comité les tendances de l'urbanisation et les politiques de décentralisation en Thaïlande et a relevé les effets de la transition d'une économie agricole à une économie industrielle et de services, ainsi que les modifications qui en résultaient sur le plan des ressources et infrastructures nécessaires; cette transition entraînait aussi une augmentation du coût de la vie, une extension des zones urbaines et une utilisation inappropriée du sol. Le Comité a été informé de la situation qu'avait connue la Thaïlande lors des récentes inondations et de son intention de mettre en place un plan de gestion de l'eau, de construire de nouvelles installations de protection contre les inondations et d'appliquer strictement la réglementation sur l'utilisation des terres dans l'intérêt général. La délégation thaïlandaise a souligné qu'outre l'aide directe apportée par les autorités, des organismes bénévoles et communautaires avaient joué un rôle considérable et très positif pendant la catastrophe.

27. La délégation thaïlandaise a relevé le grand intérêt des débats et recommandations du Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation et a estimé qu'il devrait y être donné suite pour promouvoir le développement urbain durable dans la région; elle a demandé en particulier au secrétariat de donner la priorité aux trois domaines suivants: premièrement, l'élaboration de normes et critères pour la classification des villes – par exemple, «ville durable», «éco-cité», et «ville industrielle verte» – ce qui constituerait des repères pour suivre l'évolution du développement urbain durable aux niveaux régional et sous-régional; deuxièmement, la constitution de bases de données et réseaux aux niveaux régional et sous-régional qui contiendraient des statistiques sur la population

urbaine et rurale et des données économiques, sociales et physiques, en particulier des données environnementales et géoclimatiques; troisièmement, l'organisation d'un colloque sur le changement climatique urbain dans les États membres afin d'échanger des données d'expériences et des pratiques performantes pour la réalisation d'un développement urbain durable.

C. Tendances et progrès en matière d'environnement et de développement.

28. Les documents soumis au titre de ce point de l'ordre du jour ont été présentés par le Directeur de la Division de l'environnement et du développement, avant d'être examinés par le Comité.

1. Problèmes émergents et persistants en matière de durabilité environnementale

29. Le Comité était saisi du document intitulé « Problèmes émergents et persistants en matière de durabilité environnementale » (E/ESCAP/CED(2)/3).

30. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au nom de leur délégation: Bangladesh, Cambodge, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Népal, Philippines, République de Corée et Thaïlande.

31. Le Comité a noté que le taux actuellement élevé de croissance économique ne pourrait être maintenu du fait que la région continuait de faire face à des problèmes mondiaux tels que les changements climatiques, les crises énergétique et alimentaire et la pénurie d'eau. Il a noté également que l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'une croissance inclusive demeuraient la priorité absolue pour le développement durable dans la région. Des centaines de millions de personnes vivaient toujours dans la pauvreté et n'avaient pas accès aux services essentiels. Une telle situation exigeait une croissance soutenue, un accès élargi à l'énergie et des possibilités d'emploi décent. Le Comité a souligné à cet égard la nécessité d'apporter une attention équilibrée aux trois piliers du développement durable.

32. Le Comité a noté que la croissance démographique, la pénurie d'eau, la désertification, la crise alimentaire et les changements climatiques exerçaient des pressions croissantes sur la capacité de charge de la région et constituaient de très sérieux défis pour les pays en développement, en particulier les pays sans littoral et les pays les moins avancés. La dégradation de l'environnement exacerbait la pauvreté, portait atteinte aux acquis du développement et menaçait des moyens existants.

33. Le Comité a souligné qu'il importait que les pays développés réduisent leurs modes de consommation non durables et l'empreinte écologique qui en résultait et libèrent un espace écologique pour permettre aux pays en développement de parvenir à une croissance équitable et durable.

34. Certaines délégations ont débattu des effets néfastes des changements climatiques, qu'elles considéraient comme l'une des plus graves menaces au développement durable dans la région. On s'est inquiété notamment de leur impact sur l'agriculture, qui demeurait l'épine dorsale de certains pays en développement, notamment les pays les moins avancés. On a souligné que pour

faire face aux changements climatiques il était nécessaire d'institutionnaliser les mesures d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe et de les intégrer à la planification et à l'application des politiques sectorielles, notamment en matière de transport, d'énergie, d'eau, de communications et d'infrastructure sociale. Il importait d'élaborer et d'appliquer des modèles de développement et de croissance verte à faible intensité de carbone.

35. Le Comité a noté que la région de l'Asie et du Pacifique était celle qui se développait le plus rapidement dans le monde et que le secteur manufacturier – l'un des plus grands consommateurs de ressources – ne cessait de se développer. Il en résulterait une pression accrue sur l'environnement, ce qui exigerait de gérer plus attentivement les ressources naturelles et de les utiliser plus efficacement, et de préserver l'énergie, l'eau et les matières premières.

36. Le Comité a été informé que les initiatives prises pour la rémunération des services écosystémiques et la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts avaient permis d'accroître le rendement des ressources tout en favorisant la croissance économique. Une délégation a demandé que le secrétariat facilite l'échange de connaissances et d'expériences en matière de rémunération des services écosystémiques.

37. Certaines délégations estimaient que les approches de l'économie verte et de la croissance verte devraient être l'un des moyens de parvenir au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Elles ont souligné qu'il était urgent que les pays de la région passent à l'économie verte et étudient des modèles de croissance verte à faible intensité de carbone. À cet égard, deux délégations ont remercié le secrétariat d'avoir apporté son soutien aux États membres dans le cadre du programme de renforcement des capacités en matière de croissance verte, et d'avoir élaboré une feuille de route sur la croissance verte à faible intensité de carbone. Elles l'ont invité à continuer d'aider les États membres à élaborer des politiques qui correspondent à leurs besoins particuliers et tiennent compte de leurs responsabilités communes mais différenciées.

38. Le Comité était cependant d'avis que toute conception d'une économie verte devait tenir compte des principes de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées, et qu'il fallait veiller en particulier à mettre les ressources requises – à la fois financières et technologiques – à la disposition des pays en développement. Notamment, le fait d'avoir un accès limité aux nouvelles technologies, en raison d'un manque de ressources ou des restrictions liées à la propriété intellectuelle, pouvait réduire la capacité des pays en développement à adopter un modèle d'économie verte.

39. Le représentant du Bangladesh a informé le Comité que son gouvernement avait pris diverses mesures pour faire face aux conséquences des changements climatiques. Par exemple, il avait investi dans la prévention des risques de catastrophe, intégré la gestion des changements climatiques dans sa politique d'avenir « Vision 2021 » et dans le sixième Plan quinquennal, et créé un service chargé de la question des changements climatiques.

40. Le Cambodge avait élaboré quant à lui une « Feuille de route pour la croissance verte » et mis en place un secrétariat national pour la croissance verte ainsi qu'un groupe de travail interministériel. Il était également en train de mettre au point un plan directeur pour l'exécution de la Feuille de route, et d'établir un Comité national sur la croissance verte.

41. Le représentant du Japon a informé le Comité que son gouvernement allait organiser à Tokyo, en avril 2012, une rencontre sur le thème « Partenariat pour une croissance à faible empreinte carbone en Asie de l'Est » afin de favoriser le partage des pratiques et des connaissances et la diffusion de modèles de croissance à faible empreinte carbone dans la région.

42. La représentante de la République de Corée a informé le Comité que son gouvernement avait lancé en 2008 le Partenariat pour le climat en Asie de l'Est et alloué la somme de 200 millions de dollars, sur cinq ans, à la coopération régionale. Elle a également signalé la création, en 2010, du Global Green Growth Institute, dont la mission était d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies de croissance verte.

43. Le représentant du Népal a informé le Comité que son gouvernement allait organiser en avril 2012 la Conférence internationale des pays de montagne sur les changements climatiques, dans le cadre de l'Initiative des pays de montagne pour les changements climatiques⁵ dont le lancement avait été annoncé à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁶.

44. Le Comité a appris que les Philippines s'employaient à intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans la planification locale, et que des directives à ce sujet avaient été publiées récemment par l'organisme national chargé de l'économie et du développement.

45. Le Comité a appris également que la Fédération de Russie avait récemment adopté une loi visant à renforcer l'assise juridique et institutionnelle de sa politique nationale sur l'environnement. Cette loi prévoyait de nouveaux mécanismes pour l'introduction d'une gestion écologique efficace, d'incitations en faveur de la modernisation des industries afin de mieux préserver l'environnement, et de mesures visant à limiter la production polluante et la gestion inefficace des déchets.

46. Le représentant de la Thaïlande a informé le Comité que son pays avait mis en œuvre plusieurs projets et programmes fondés sur le concept de l'économie de suffisance et la « nouvelle théorie agricole », dont le Roi avait été l'initiateur. Plusieurs mesures en faveur d'une production et d'une consommation durables avaient également été prises, dont le lancement d'un programme d'achats publics écologiques et la diffusion de directives pour promouvoir l'industrie verte.

2. Problèmes émergents et persistants en matière de sécurité énergétique

47. Le Comité était saisi du document intitulé « Problèmes émergents et persistants en matière de sécurité énergétique » (E/ESCAP/CED(2)/4 et Corr.1).

48. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration au nom de leur délégation: Bangladesh, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, République islamique d'Iran et Thaïlande.

⁵ Voir www.icimod.org.

⁶ Voir A/66/294, par. 40.

49. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'offre du Gouvernement de la Fédération de Russie d'accueillir en 2013, dans la ville de Vladivostok, le Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel. La délégation russe a souligné que, conformément à la résolution 67/2 de la Commission, le Forum faciliterait un dialogue permanent entre les États membres afin d'accroître la sécurité énergétique et d'œuvrer en faveur d'un développement durable. Les participants examineraient les besoins énergétiques de la région, ainsi que les moyens d'y répondre de manière prévisible et transparente tout en réduisant autant que possible l'impact d'une éventuelle surexploitation des ressources énergétiques. La délégation a également informé le Comité qu'une réunion des ministres de l'énergie des pays membres de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) se tiendrait à Saint-Pétersbourg en juin 2012, sur le thème « Sécurité énergétique: problèmes nouveaux et décisions stratégiques possibles ».

50. Le Comité a relevé que les pays membres redoublaient d'efforts pour préserver les ressources énergétiques et améliorer l'efficacité énergétique. Nombre d'initiatives et bonnes pratiques ont été évoquées, comme l'adoption d'objectifs de réduction de l'intensité énergétique (la Thaïlande prévoyait par exemple de réduire son intensité énergétique de 25 % d'ici à 2030), l'élaboration et l'application de codes du bâtiment, l'introduction de mesures fiscales, notamment concernant les taxes et la réforme des subventions, ou encore la promotion des sociétés de services énergétiques et des parcs industriels écologiques.

51. Le Comité a relevé qu'il était important de formuler et de mettre en œuvre des politiques en faveur de la production et de la consommation durables, et a insisté sur la nécessité de renforcer la sécurité énergétique en utilisant plus efficacement les ressources d'une manière générale.

52. Le Comité a constaté que les pays membres progressaient dans la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des technologies plus propres, et a pris note de leurs expériences à cet égard. La représentante de l'Inde lui a signalé que les investissements en faveur des énergies propres avaient atteint des niveaux record en 2011, grâce à des cadres politiques constructifs comme la Mission nationale Jawaharlal Nehru pour l'énergie solaire. Elle a ajouté qu'il serait utile que la CESAP analyse les initiatives de ce genre afin d'en tirer des informations et des idées pour la promotion des sources d'énergies renouvelables. Une autre délégation a informé le Comité des initiatives et des progrès entrepris en vue d'améliorer le stockage d'énergie dans les batteries électriques automobiles et les piles stationnaires.

53. Le Comité a relevé qu'il existait divers moyens de renforcer le rôle des énergies de substitution afin de satisfaire la demande en énergie, et d'étendre l'accès à l'énergie, en particulier dans les zones rurales, grâce à l'utilisation d'outils économiques et financiers et de plans et objectifs de développement, ainsi que par le renforcement des activités de recherche et développement sur les nouvelles technologies. Plusieurs délégations ont appelé les pays à privilégier l'élaboration de politiques énergétiques intégrées, et notamment à utiliser les mécanismes du marché et à diffuser les connaissances sur les possibilités offertes par les énergies nouvelles et renouvelables.

54. Le Comité a relevé également que l'accès universel à l'énergie était une priorité pour les pays membres, en particulier pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires. Garantir l'accès aux services énergétiques de base était

une condition préalable à l'éradication de la pauvreté et au développement durable ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Comité a pris note des initiatives entreprises par les pays pour fournir de l'électricité à leur population, comme l'installation de systèmes solaires domestiques au Bangladesh grâce au microfinancement. Le Comité a rappelé également combien il était important de promouvoir au niveau national les énergies à faible émission de carbone, de sorte que la croissance dans la région reste viable du point de vue environnemental. Deux délégations s'inquiétaient de ce que l'insuffisance des ressources humaines et financières soit un obstacle à l'utilisation durable et efficace des ressources énergétiques disponibles, telles que le gaz naturel, le charbon et l'énergie géothermique.

3. Problèmes émergents et persistants en matière de gestion des ressources en eau

55. Le Comité était saisi du document intitulé « Problèmes émergents et persistants en matière de gestion des ressources en eau » (E/ESCAP/CED(2)/5 et Corr.1).

56. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration au nom de leur délégation: Bangladesh, Fédération de Russie, Mongolie, Philippines et Thaïlande.

57. Le Comité a relevé que les problèmes qui se posaient actuellement dans le secteur de l'eau en conséquence des changements climatiques, des catastrophes naturelles et de l'urbanisation rapide étaient indissociables des questions de sécurité alimentaire et énergétique et des initiatives en faveur du développement durable.

58. Le Comité a pris note des initiatives entreprises en vue d'intégrer davantage la gestion des ressources en eau dans les politiques nationales de développement. Par exemple, la Mongolie avait adopté un Programme national sur l'eau et la Thaïlande avait élaboré un plan directeur pour la gestion des ressources en eau. À cet égard, le concept de la gestion intégrée des ressources en eau restait l'outil de référence pour gérer et développer les ressources hydriques tout en conciliant les considérations économiques, sociales et environnementales dans la région de l'Asie et du Pacifique. Une délégation a souligné que l'eau, tout en étant la base de l'économie agricole, était indissociable de la sécurité énergétique et alimentaire. Il était donc nécessaire non seulement de trouver un équilibre entre la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et la sécurité en matière de ressources hydriques, mais aussi de gérer les tensions croissantes que posait la répartition des terres et de l'eau entre les cultures alimentaires et les cultures énergétiques.

59. Plusieurs délégations ont souligné que l'urbanisation et l'industrialisation généraient de graves menaces pour les ressources hydriques. Cependant, les pays de la région avaient fait des progrès dans l'introduction et l'application de lois pour la lutte contre la pollution de l'eau, notamment dans les zones industrielles où les déchets industriels et les résidus miniers étaient une source potentielle de pollution des ressources hydriques. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la qualité de l'eau potable et les problèmes sanitaires qui pouvaient en résulter, et a insisté sur l'importance d'instituer des normes dans ce domaine. Des délégations ont exprimé leur intérêt pour un partage des meilleures pratiques de gestion, notamment concernant la rémunération des services écosystémiques.

Une délégation, tout en faisant savoir que son pays était disposé à collaborer avec d'autres pays membres dans le domaine des ressources hydriques et de l'assainissement, a rappelé l'importance de respecter le Principe 2 la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁷.

60. Le Comité a souligné que l'éradication de la pauvreté était étroitement liée à l'accès à l'eau potable et à un système d'assainissement de base, et qu'elle demeurerait un problème, en particulier dans les zones rurales reculées. Une délégation s'est interrogée sur l'utilisation de l'expression « sécurité de l'eau des ménages », qui n'avait pas été clairement définie par la communauté internationale ni dans les documents officiels. Elle a demandé que le secrétariat s'emploie à préciser cette expression, en concertation avec les États membres. Le Comité a fait savoir qu'il appuyait la poursuite des efforts engagés pour améliorer la gestion des ressources en eau, ce qui permettrait d'améliorer également l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement.

61. Plusieurs délégations ont fait part de leur préoccupation face à la gravité croissante des événements climatiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, en conséquence des changements climatiques, ce qui avait pour effet de réduire la disponibilité des ressources hydriques et de rendre leur gestion encore plus complexe. Plusieurs initiatives entreprises par les pays pour résoudre ces problèmes ont été évoquées. La Thaïlande, par exemple, qui avait subi d'importantes pertes humaines et financières à la suite d'inondations sans précédent survenues en 2011, avait mis en place une autorité unique chargée des ressources hydriques et de la politique en matière de lutte contre les inondations, afin d'améliorer la coordination entre les divers organismes nationaux assumant des responsabilités dans le domaine de l'eau.

62. Une délégation a demandé que le secrétariat développe les réseaux régionaux et sous-régionaux afin d'offrir aux États membres des plateformes où partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau aux fins agricoles, de développement des infrastructures, de recherche-développement, de partage de données pour la gestion intégrée des ressources en eau, et de gestion des risques de catastrophe. Une délégation a demandé que le secrétariat passe en revue les zones critiques de ressources hydriques, afin de mieux cerner tous les endroits de la région particulièrement exposés aux événements météorologiques extrêmes, en tenant compte notamment de l'incidence du dégel du pergélisol sur l'économie nationale et sur les changements climatiques au niveau mondial.

63. Le Comité a été informé que le Gouvernement thaïlandais accueillerait le deuxième Sommet Asie-Pacifique de l'eau, à Bangkok en 2012, en collaboration avec le Forum Asie-Pacifique de l'eau, dont la CESAP était membre, des pays membres et d'autres organisations régionales et internationales. Ce Sommet serait l'occasion pour les dirigeants et autres participants de débattre des problèmes qui se posaient dans le domaine de l'eau, et devrait favoriser la recherche de solutions pour la gestion et le développement des ressources hydriques. Le secrétariat aidait à organiser cet événement stratégique avec des ressources extrabudgétaires.

⁷ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe 1.

4. Problèmes émergents et persistants en matière de développement urbain durable

64. Le Comité était saisi du document intitulé « Problèmes émergents et persistants en matière de développement urbain durable » (E/ESCAP/CED(2)/6).

65. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration au nom de leur délégation: Inde, Mongolie et Thaïlande. Le représentant d'ONU-Habitat a fait aussi une déclaration.

66. Le Comité a été informé que l'Administration métropolitaine de Bangkok, consciente des conséquences de l'urbanisation rapide et de la nécessité d'un développement urbain durable, était en train d'intégrer le concept de durabilité dans la planification et l'administration de la ville, parallèlement à plusieurs autres initiatives telles que le Plan d'action contre le réchauffement planétaire pour 2007-2012, destiné à réduire de 15 % les émissions de gaz à effet de serre dans la ville, et la stratégie « Lutter pour un Bangkok vert », assortie d'une feuille de route pour faire de Bangkok une société à faible intensité de carbone dans un délai de 12 ans.

67. Le Comité a appris également que la Thaïlande devait surmonter deux difficultés majeures pour favoriser le développement urbain durable, à savoir: a) le fait que les autorités et administrations locales n'aient pas les capacités institutionnelles et humaines suffisantes pour s'impliquer davantage dans l'exercice de leurs fonctions, accroître leur capacité technique à s'acquitter de ces dernières, et intégrer les questions économiques, sociales et environnementales dans les pratiques de développement locales; et b) l'absence d'une approche intégrée entre les organismes publics, tous secteurs et tous niveaux confondus, permettant d'assurer la durabilité dans le cadre de la planification urbaine.

68. Le Comité a été informé qu'en Inde la population urbaine augmentait rapidement, ce qui engendrait des besoins supplémentaires d'infrastructures publiques pour les services de santé et d'assainissement de base, et rendait difficile la réalisation d'un paysage urbain organisé. À ce propos, la délégation indienne a présenté deux programmes phares: la Mission nationale Jawaharlal Nehru pour la rénovation urbaine⁸, axée sur l'efficacité de l'infrastructure urbaine et des mécanismes pour la prestation de services, et la Mission nationale pour l'habitat durable⁹, qui servait de cadre de référence pour la promotion du développement urbain durable.

69. La délégation indienne a expliqué que les principaux problèmes rencontrés étaient liés en partie: a) à l'insuffisance du renforcement des capacités; b) à l'absence d'institutions capables de répondre aux besoins de renforcement des capacités des organismes urbains locaux; et c) au manque de documents d'information, de formateurs et de données de qualité nécessaires au développement des capacités. Une autre difficulté était liée à l'insuffisance de fonds publics et de mécanismes de financement novateurs, tels que financement par les marchés, revenus liés au foncier et partenariats public-privé, permettant de répondre aux besoins d'investissement dans les zones urbaines. Il a été suggéré

⁸ Voir <http://jnnurm.nic.in>.

⁹ Voir <http://www.indiaenvironmentportal.org.in/reports-documents/national-mission-sustainable-habitat>.

que des travaux de la CESAP dans ces domaines seraient utiles aux États membres.

70. Le Comité a été informé que le Gouvernement mongol avait adhéré à plusieurs conventions internationales relatives aux déchets et polluants dangereux, ce qui l'avait amené à introduire les lois correspondantes ainsi que des programmes, des mécanismes de réglementation et des mesures d'incitation financière concernant l'importation et le transit de déchets dangereux et industriels, et la réduction et la gestion des déchets. Pour lutter contre la pollution atmosphérique, il avait créé en 2010 un fonds pour améliorer la qualité de l'air et adopté une loi prévoyant des sanctions en cas de pollution atmosphérique.

71. Le représentant d'ONU-Habitat a informé le Comité que ce Programme travaillait en étroite collaboration et de manière complémentaire avec la CESAP puisque celle-ci intervenait au niveau régional tandis que ONU-Habitat intervenait aux niveaux national et mondial. Cette collaboration avait débouché par exemple sur l'élaboration conjointe de programmes sur les thèmes «problèmes de l'eau urbaine» et «les villes et les changements climatiques», et du rapport sur l'état des villes asiatiques (*State of Asian Cities*).

72. Le représentant d'ONU-Habitat a invité les membres du Comité à participer au sixième Forum urbain mondial, qui se tiendrait à Naples (Italie) du 1^{er} au 7 septembre 2012.

5. Progrès dans l'application des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

73. Le Comité était saisi du document intitulé « Progrès dans l'application des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CED(2)/7 et Corr.1).

74. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration au nom de leur délégation: Fédération de Russie, Kazakhstan et Thaïlande.

75. Le représentant du Kazakhstan a présenté dans les grandes lignes l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative d'Astana pour une passerelle verte¹⁰, qui avait été bien accueillie et adoptée à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, tenue en 2010¹¹. On a rappelé à cette occasion que les problèmes environnementaux persistants nécessitaient l'établissement de partenariats pratiques, tels que l'Initiative d'Astana, entre les États membres, les entreprises et les autres parties prenantes, afin d'appuyer les initiatives et l'investissement en matière d'économie verte. On a mis l'accent sur les actions multilatérales et à long terme, en particulier en faveur de l'investissement et de la technologie, entre les pays développés et les pays en développement. On a souligné que l'Initiative d'Astana entendait compléter les programmes existants et établir un lien dans le domaine environnemental entre protection, investissement et innovation pour montrer la voie à suivre en vue d'une transition vers une économie verte.

¹⁰ Voir E/ESCAP/67/8, chap. I, sect. C.

¹¹ Voir E/ESCAP/67/8, chap. II, par. 10.

76. La représentante de la Thaïlande a informé le Comité des actions engagées par son Gouvernement pour assurer le suivi des résultats de la Conférence ministérielle. La Thaïlande avait intégré la durabilité et la prise en considération des changements climatiques dont son onzième Plan national de développement économique et social (2012-2016). Le Gouvernement œuvrait également en faveur du développement urbain durable, l'accent étant mis sur le renforcement de la qualité de vie par des améliorations environnementales. Pour renforcer la capacité de charge écologique, il préparait un nouveau Plan national de gestion de la qualité de l'environnement (2012-2016) dont l'objectif était d'accroître cette capacité en favorisant la production et la consommation durables et en préservant la biodiversité, entre autres mesures.

77. S'agissant de la gestion des ressources en eau, le Gouvernement thaïlandais avait fait de la prévention des inondations et de l'atténuation de leurs conséquences une priorité essentielle, dans le cadre d'un plan de gestion intégrée des ressources en eau. Concernant les ressources énergétiques, il mettait en œuvre le Plan décennal de développement des énergies nouvelles (2012-2021) et le Plan vicennal de développement de l'efficacité énergétique (2011-2030), et préparait le Plan directeur sur les changements climatiques pour 2012-2050.

78. Une délégation a mis l'accent sur le fait que la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010)¹² pourrait servir de base pour orienter l'action de la CESAP dans le domaine de l'environnement et du développement au cours des cinq années à venir. On a rappelé également que le secrétariat avait un rôle à jouer en aidant les États membres dans l'exécution du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015)¹³, ainsi qu'en facilitant la diffusion de l'information et l'échange d'expériences, en tenant compte de la nature non contraignante du Plan et de l'assistance sollicitée par chaque pays.

79. La délégation russe a mis en avant le fait que son Gouvernement appuyait, avec des fonds et le concours d'experts, les activités du secrétariat dans le domaine de l'efficacité énergétique. À ce propos, elle a suggéré que le secrétariat indique avec précision quels programmes et activités étaient financés par des fonds extrabudgétaires et le soutien de donateurs.

D. Planification et suivi des programmes

Examen de l'orientation future du sous-programme

80. Le secrétariat a informé le Comité que son sous-programme sur l'environnement et le développement, qui s'inscrivait dans le cadre stratégique de la CESAP pour la période 2012-2013¹⁴, avait été adopté par l'Assemblée générale¹⁵. Le projet de cadre stratégique pour 2014-2015 était actuellement examiné par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

¹² E/ESCAP/67/8, chap. I, sect. A.

¹³ Ibid., sect. B.

¹⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, Soixante cinquième session, Supplément n°6 (A/65/6/Rev.1), Programme 15.*

¹⁵ Voir la résolution 65/244 de l'Assemblée générale.

81. Une délégation a recommandé que le sous-programme intègre les défis de l'éradication de la pauvreté et de la croissance inclusive dans ses travaux actuels et à venir sur le développement durable, en tenant compte des principes de Rio¹⁶, en particulier ceux de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées, et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg¹⁷. Elle a recommandé également que le sous-programme accorde l'attention voulue aux questions du développement urbain durable et de la sécurité énergétique. Elle a proposé aussi qu'il continue de prévoir des études analytiques et des activités de renforcement des capacités sur les modèles de consommation durable, le transfert de technologie et le financement du développement durable, sans oublier le partage de pratiques performantes, notamment en matière de gestion urbaine, d'approvisionnement en eau, de gestion des catastrophes, de partenariats public-privé, d'efficacité énergétique et de marchés des échanges d'électricité.

E. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre la Commission à sa soixante-huitième session

82. Le Comité était saisi de deux projets de résolution soumis par le Gouvernement japonais: a) Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales du Système d'information géographique (SIG) à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable (2012-2017) (E/ESCAP/CED(2)/WP.1); et b) Suivi régional de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) (E/ESCAP/CED(2)/WP.2).

83. Le Comité s'est félicité que le Gouvernement japonais ait eu l'initiative de diffuser bien à l'avance le texte des projets de résolution, de façon à permettre des consultations avant que le groupe de travail informel sur les projets de résolution ne se réunisse en prévision de la soixante-huitième session de la Commission.

84. Le Comité a exprimé son intérêt pour un débat sur la proposition de présenter le projet de résolution intitulé «Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales du Système d'information géographique (SIG) à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable (2012-2017)». Une délégation a fait observer que les dispositions envisagées allaient au-delà du mandat actuel du Comité. Le texte proposé constituerait toutefois une base solide pour de nouvelles discussions au cours de la réunion du groupe de travail informel sur les résolutions.

85. Le Comité a débattu de la proposition de présenter le projet de résolution relatif au suivi régional de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Il a relevé que, la Conférence devant se tenir en juin 2012, il était prématuré à ce stade de débattre d'un projet de résolution aussi détaillé. Il a estimé également qu'un projet de résolution plus général faisant globalement référence aux résultats de la Conférence serait plus approprié. Des délégations ont proposé de préférer l'expression « économie verte » à celle de « croissance

¹⁶ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.L.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe 1.

¹⁷ Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable, *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

verte » dans le texte du projet, par souci de cohérence avec le thème de la Conférence, d'autant que, même si aucune des deux expressions ne recueillait de consensus, celle d'«économie verte » commençait à faire l'objet d'un débat.

86. Le Comité a noté que le Gouvernement japonais examinerait les deux propositions en tenant compte des commentaires des autres États membres, avant de les soumettre en tant que projets de résolution au groupe de travail informel.

F. Questions diverses

87. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

G. Adoption du rapport

88. Le Comité a adopté le rapport sur sa deuxième session le 24 février 2012.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

89. Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa deuxième session à Bangkok du 22 au 24 février 2012.

90. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a rappelé au Comité qu'il était chargé d'examiner et d'analyser les tendances régionales et d'identifier les priorités et problèmes émergents en matière de développement durable en vue d'encourager le dialogue et de favoriser la formulation de positions régionales communes. Il a fait observer que le modèle de développement actuel se heurterait à des difficultés et qu'un engagement authentique était nécessaire pour y remédier. Il a invité les États membres à collaborer étroitement avec le secrétariat pour définir clairement la voie à suivre et à lui indiquer comment appuyer les efforts engagés pour faire de l'Asie et du Pacifique une région résiliente et fondée sur la prospérité partagée, l'équité sociale et la durabilité environnementale.

91. Un discours introductif a été prononcé par M^{me} Mingquan Wichayarangsaridh, Secrétaire générale adjointe du Ministère thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement. M^{me} Wichayarangsaridh a indiqué que la Thaïlande accueillerait le deuxième Sommet Asie-Pacifique sur l'eau, qui se tiendrait dans le courant de l'année. Elle a expliqué comment le concept de l'économie de suffisance avait guidé les politiques et initiatives du Gouvernement thaïlandais à l'appui du développement durable. Elle a rappelé que la deuxième session du Comité offrait aux États membres l'occasion de mieux comprendre les tendances et les progrès accomplis en matière de développement durable, tout en leur permettant d'échanger leurs vues et opinions sur les moyens d'opérationnaliser le développement durable et de mettre au point une action coordonnée pour résoudre les problèmes de la région, notamment dans les domaines de l'eau, de la sécurité énergétique, du développement urbain et des changements climatiques, en prévision des débats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. Par ailleurs, M^{me} Wichayarangsaridh a informé le Comité que Son Altesse Royale la Princesse Chulabhorn Mahidol présiderait la délégation thaïlandaise à cette conférence.

B. Participation

92. Les représentants des membres et membres associés ci-après de la CESAP ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Turquie et Macao (Chine).

93. Les représentants de l'Égypte et du Mexique ont également participé à la session.

94. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés: Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population, et Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

95. Les institutions spécialisées et les organismes apparentés ci-après étaient également représentés: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, et Organisation mondiale de la santé.

C. Élection du bureau

96. Le Comité a élu le bureau suivant:

Président:	M. Naoya Tsukamoto (Japon)
Vice- présidents:	M. Abbas Golriz (République islamique d'Iran) M ^{me} Alynay Dyussekova (Kazakhstan)
Rapporteur:	M. Ahmad Kamal Wasis (Malaisie)

D. Ordre du jour

97. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Résultats de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20).
5. Résultats du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation.
6. Tendances et progrès dans le domaine de l'environnement et du développement:

- a) Problèmes émergents et persistants en matière de durabilité environnementale;
 - b) Problèmes émergents et persistants en matière de sécurité énergétique;
 - c) Problèmes émergents et persistants en matière de gestion des ressources en eau;
 - d) Problèmes émergents et persistants en matière de développement urbain durable;
 - e) Progrès accomplis dans l'application des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.
- 7. Examen de l'orientation future du sous-programme.
 - 8. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session.
 - 9. Questions diverses.
 - 10. Adoption du rapport.

E. Manifestation parallèle

98. Une manifestation parallèle intitulée « Dialogue sur la croissance verte – Pratiques optimales issues du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte » s'est tenue le 22 février 2012, avec le concours du Ministère de l'environnement de la République de Corée et de la société Korea Environment Corporation.

Annexe

Liste des documents

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
<i>Séries générales</i>		
E/ESCAP/CED(2)/1 et Corr.1	Résultats de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20)	4
E/ESCAP/CED(2)/2 et Corr.1	Résultats du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation	5
E/ESCAP/CED(2)/3	Problèmes émergents et persistants en matière de durabilité environnementale	6 a)
E/ESCAP/CED(2)/4 et Corr.1	Problèmes émergents et persistants en matière de sécurité énergétique	6 b)
E/ESCAP/CED(2)/5 et Corr.1	Problèmes émergents et persistants en matière de gestion des ressources en eau	6 c)
E/ESCAP/CED(2)/6	Problèmes émergents et persistants en matière de développement urbain durable	6 d)
E/ESCAP/CED(2)/7	Progrès accomplis dans l'application des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	6 e)
<i>Séries limitées</i>		
E/ESCAP/CED(2)/L.1 et Corr.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CED(2)/L.2	Projet de rapport	10
<i>Séries d'information</i>		
E/ESCAP/CED(2)/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	
E/ESCAP/CED(2)/INF/2 (en anglais seulement)	Provisional list of participants	
E/ESCAP/CED(2)/INF/3 et Rev.1	Programme provisoire révisé	
<i>Documents de travail</i>		
E/ESCAP/CED(2)/WP/1	Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du	

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
E/ESCAP/CED(2)/WP/2	Système d'information géographique (SIG) à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable (2012-2017)	
	Suivi régional de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)	
